

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 7 NOVEMBRE

Le gouvernement de la défaillance

Certains philosophes modernes se livrent en ce moment à l'étude fort curieuse de la « psychologie des foules ». Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a pu remarquer qu'une agglomération d'hommes agit souvent d'une tout autre manière que ne le ferait, pris isolément, chacun des hommes qui la composent. C'est sans doute aux phénomènes de cet ordre qu'il faut rattacher le sentiment qui, depuis quelques années, maintient en France, au régime républicain, une apparence de majorité. Rien, en effet, ne se peut trouver dans le gouvernement républicain de ce qu'on est en droit d'exiger de ce nom. Que ce gouvernement ait des droits ; nous ne le contestons pas, encore bien que nous ne le voyons s'en souvenir que lorsqu'il s'agit de molester les conservateurs ; quant aux devoirs, il est clair que sa seule préoccupation a toujours été de s'y dérober.

Qu'on jette le plus superficiel regard sur les pays qui nous entourent, et quelle que puisse être la diversité des formes politiques, il est certains traits qu'on retrouvera chez tous.

On ne saurait prétendre sans doute que les finances publiques de tous les Etats européens soient dans une situation également florissante, mais chez les plus obérés comme chez les plus prospères, on voit le gouvernement s'étudier à réduire les dépenses publiques dans la limite du possible.

Chez nous, il n'y a point trace dans le gouvernement de la moindre préoccupation de ce genre. Jamais la France n'a autant emprunté que depuis douze ans, jamais la progression annuelle des dépenses n'a été aussi considérable, nulle part non plus l'examen du budget n'a été fait avec plus d'insouciance et de légèreté.

Au devoir d'économie, le gouvernement républicain se dérobe.

Respecter la liberté de conscience et faire des efforts pour ne pas troubler la paix religieuse est un autre devoir qui s'impose à tous les gouvernements. Comment le régime républicain le remplit, les faits de chaque jour répondent à cet égard trop éloquemment pour qu'il soit besoin d'insister. Non seulement le gouvernement ne remplit pas son devoir à cet égard, mais il s'étudie à faire exactement le contraire.

Faire respecter la loi pour tous est, pour un gouvernement, ce qu'on pourrait qualifier de devoir *minimum* et la pratique en semble d'autant plus naturelle que l'intérêt de sa propre conservation y est attaché. Qui ne voit cependant à chaque instant les lois violées par les radicaux, les socialistes, souvent même par les hommes du parti au pouvoir, et qui ne voit aussi que le gouvernement ferme systématiquement les yeux pour ne pas sévir, alors que son devoir lui commanderait de le faire.

La paix à l'extérieur est pour un pays un bien précieux. Il n'est malheureusement pas toujours possible de lui en assurer la jouissance. Du moins, s'il est contraint à faire la

guerre, le devoir d'un gouvernement est-il de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les conditions matérielles de la lutte soient à son avantage. Certains incidents de la glorieuse lutte soutenue en ce moment au Dahomey, la situation faite à Madagascar et plus encore l'état réel du Tonkin montrent que, pour ce devoir, le gouvernement républicain étale à tous les yeux la plus déplorable défaillance.

Restait un point sur lequel certains esprits pouvaient conserver quelques doutes. Quelles que fussent ses faiblesses à d'autres égards, il semblait que, dans son intérêt même, le gouvernement devait avoir le ferme dessein d'assurer à la fois et la sécurité du capital employé dans l'industrie et la liberté des ouvriers.

Ce qui vient de se passer à Carmaux dissipe les dernières illusions qu'on pouvait conserver. Le devoir ici était clair. Faire respecter la loi, assurer la liberté, réprimer les menées des agitateurs et, très secondairement d'ailleurs, assurer l'exécution loyale de la sentence rendue par un arbitre qui n'était autre que le chef même du gouvernement. Non seulement rien de tout cela n'a été fait, mais on a fait précisément le contraire.

Dans toutes les circonstances, en un mot, le gouvernement républicain, placé en face des plus élémentaires devoirs, n'a qu'une tactique : se dérober. Qu'il se fasse ainsi tort à lui-même, c'est un point qui nous laisserait fort indifférents, mais, quelque lamentable que ce soit, il n'est que trop clair qu'il désorganise de plus en plus, par une pareille attitude, les forces vives du pays. Si celui-ci ne finit pas par le comprendre, c'est que les philosophes auxquels nous faisons allusion ont raison et que la « psychologie des foules » diffère singulièrement du bon sens des individus.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

Tandis qu'on discutait une interpellation, sans intérêt aucun, de M. Jamel, sur l'insuffisance du personnel dans la Compagnie du Midi, on agitait ardemment, dans les couloirs, la nécessité d'une interpellation sur l'administration de M. de Lanessan au Tonkin.

L'ordre du jour du général Reste soulève de violents commentaires sur l'étrange attitude du gouverneur général de l'Indo-Chine. Quelques députés de la gauche ne dissimulent pas leur indignation ; mais ils émettent l'avis qu'avant d'interpeller le cabinet, il conviendrait d'attendre le retour du commandant en chef de nos forces militaires au Tonkin, afin que le ministre soit complètement mis au courant de la situation et puisse prendre lui-même la décision que les circonstances comporteront. Il nous semble que le gouvernement doit être suffisamment éclairé par les rapports de l'amiral Fournier et du général Reste. Cela ne suffit-il donc point ?

Oh ! si jamais gouvernement conservateur eut accumulé pareille impérite, tant dissimulé au Parlement et au pays la vérité sur les expéditions lointaines, comme celles du Dahomey et du Tonkin, où l'on engage à la sourdine, sans autorisation, nos ressources et

nos troupes, quelles clameurs de colère n'eut point fait entendre l'opposition républicaine !

LE RENDEMENT DES IMPÔTS EN OCTOBRE

Les résultats accusent une moins-value de 5,729,900 fr. par rapport à l'évaluation budgétaire et une diminution de 12,393,100 fr. par rapport à la période correspondante de 1891.

AU PANTHÉON

La multiplication des « grands hommes » dont les républicains veulent transformer pompeusement les restes à l'auberge de la Postérité tourne au comique.

M. Naquet a déposé, en effet, à la proposition du ministre Bourgeois, l'article additionnel suivant :

« Les honneurs du Panthéon seront également décernés aux dépouilles des chimistes Laurent, Gerbort et Würtz. »

M. Dumay propose d'accorder la sépulture du Panthéon à Delescluze, qui fut membre de la Commune comme délégué à la guerre.

Pourquoi pas Raoul Rigault — en attendant Ravachol ?

M. MASSICAULT

Nous avons annoncé la mort de M. Massicault, résident général à Tunis.

M. Massicault souffrait du diabète depuis plusieurs années. A la suite d'une très mauvaise traversée, la maladie prit le caractère le plus grave. Les syncopes se répétèrent.

Vendredi, l'état paru moins dangereux, les facultés intellectuelles de M. Massicault semblèrent se réveiller.

Une rechute est survenue dans la soirée, puis une syncope, et M. Massicault a expiré sans avoir repris connaissance.

M. Justin Massicault était né à Ouzouer-lez-Bouadellins (Cher), en 1838. Il débuta comme professeur, mais ne fit qu'un court passage dans l'enseignement. En 1859, il était rédacteur au *Progrès de Lyon*, d'où il passa à la *Gironde*, de Bordeaux.

En 1870, le gouvernement de la Défense nationale le plaça à la tête de la préfecture de la Haute-Vienne.

M. Jules Simon, devenu ministre de l'intérieur, l'appela à la direction du bureau de la presse.

Le 18 décembre 1877, il fut nommé de nouveau préfet de la Haute-Vienne. De cette préfecture, il passa à celle de la Somme, et enfin, en 1882, à celle du Rhône. Il y resta jusqu'au mois de novembre 1885, époque à laquelle il fut nommé résident général en Tunisie.

Parmi les candidats à la succession de M. Massicault comme résident général en Tunisie, les journaux nomment M. d'Estournelle de Constant, conseiller d'ambassade à Londres ; M. Dislère, conseiller d'Etat ; M. Biourd, ministre à Lisbonne ; M. Bairère, ministre à Munich.

Tels sont les candidats de la carrière ; parmi les candidats politiques on cite M. Granet et M. Pichon.

D'autre part, le *Parti national* croit savoir que le successeur de M. Massicault, comme résident général à Tunis, sera M. Blondel,

secrétaire d'ambassade de 4^e classe, qui fut de longues années, en cette qualité, attaché à la légation de France à Rio-de-Janeiro.

MORT D'HERVÉ

Hervé, — celui qu'on surnomma ou qui se surnomma lui-même « le compositeur toqué », — est mort samedi à Paris, à l'âge de 67 ans.

Ce n'était pas, certes, une figure ordinaire que celle qui s'efface aujourd'hui. Un puissant relief d'originalité la distinguait, la faisait émerger de la foule des faiseurs de fions-fions populaires.

Le nombre des pièces qu'Hervé donna sur la scène est véritablement stupéfiant ; ce nombre dépasse jusqu'à celui des productions de son heureux rival, Offenbach : n'est-ce pas tout dire ?

Les plus connues de ses œuvres sont : *Le Compositeur toqué*, *l'Œil crevé*, *Chilpéric*, *le Petit Faust*, *Mademoiselle Nitouche*, etc., etc.

Tirages financiers

Obligations du Crédit Foncier 1879

Les numéros 684,185 — 225,019 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 1,679,770 gagne 200,000 francs.

Les numéros 338,272 — 981,529 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations du Crédit Foncier 1885

Le numéro 301,600 gagne 100,000 francs.

Le numéro 414,774 gagne 25,000 francs.

Ville de Paris 1875

Le numéro 272,065 gagne 100,000 francs.

Le numéro 211,367 gagne 50,000 francs.

Les numéros 95,057 — 462,915 — 124,290 gagnent chacun 10,000 francs.

NOUVELLES MILITAIRES

L'Écho de Paris assure que le dédoublement du 6^e corps aura lieu au printemps.

Le conseil supérieur de la guerre se réunit aujourd'hui lundi pour discuter le texte de la loi sur les cadres. Il est probable que l'examen du projet durera jusqu'à mercredi.

On dit que M. le général de brigade Duchemin, de l'infanterie de marine, est désigné pour remplacer au Tonkin le général Reste, rappelé à la suite des difficultés graves qu'il a eues avec le gouverneur général.

M. le général Duchemin, comme colonel et même comme général de brigade, a été longtemps chargé du bureau des troupes au ministère de la marine.

Un duel assez rare vient d'avoir lieu entre deux sous-officiers du 33^e d'infanterie, anciens élèves de Joinville.

La lutte a duré une heure sans résultat.

Le maître d'armes a mis fin au combat, mais les combattants ont décidé de se retrouver le lendemain sur le terrain.

Le colonel, informé, s'est opposé à une nouvelle rencontre, jugeant que l'honneur était satisfait par la première.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Bonne foi municipale

Mis en cause par M. le Maire de Saumur comme président de la Société nautique, M. Mauriceau-Delaunay nous demande d'insérer la réplique suivante dans laquelle il se justifie des allégations émises contre lui :

7 novembre 1892.

A Monsieur Vinsonneau, maire de Saumur.

Monsieur,

Dans le numéro du 5 courant du *Courrier de Saumur*, vous me prenez personnellement à partie, au sujet d'une affaire concernant la Société nautique dont j'ai été le président.

Vous dites que : « Ayant dû refuser aussi » comme maire de Saumur, à M. Mauriceau, » alors président de la Société nautique, le » remboursement d'une somme importante de » dépenses qu'il avait fait faire sans aucun » mandat, au compte des contribuables, peut » être les lecteurs trouveront-ils que cet honorable négociant abuse légèrement de la complaisance de la municipalité. »

Je vous ai répondu le même jour :

« Pour le moment je me borne à vous dire » que tout ce que vous avancez est absolument le contraire de la vérité sur tous les » points. »

J'ai affirmé, maintenant je prouve.

MAIRIE « Saumur, 22 juin 1886.

DE

SAUMUR

» Monsieur le Président de la Société nautique,

» J'ai l'honneur de vous informer que la » commission des fêtes a compris votre Société dans son programme de la fête du 14 » juillet, et, qu'à cet effet, elle a décidé qu'une » somme de mille francs serait mise à votre » disposition pour les prix à donner et que » des gradins seraient construits, aux frais » de la ville, sur le quai de la Loire, pour y » placer les spectateurs. M. l'Architecte de » la ville s'entendra avec vous pour l'installation des tribunes.

» Le maire, signé : VINSONNEAU. »

En marge est écrit : « Enregistré à Saumur le 15 mai 1889, n° 94, c° 7. Reçu 3 francs 75 centimes. Signé : PALUSTRE. »

Vous avez dit que la dépense avait été engagée sans mandat : c'est faux, votre lettre le prouve.

Vous avez dit que j'avais fait faire les travaux : c'est faux, la lettre de M. Mathélie, publiée hier, le constate.

Vous avez dit que vous avez dû me refuser, étant maire de Saumur, le remboursement d'une somme importante pour le paiement des sus-

dits travaux : c'est faux. Il y avait plus d'un an que vous n'étiez plus maire lorsque le constructeur, mal accueilli par la Mairie, se retourna vers la Société Nautique pour être payé.

Vous avez dit que j'avais abusé de la complaisance municipale ! Comment ?

Voici un extrait du jugement du tribunal civil de Saumur qui va vous donner un démenti suffisant :

« Le tribunal, par ces motifs, condamne » Mauriceau à payer à Imbert la somme de » trois cent trente-huit francs pour les causes » sus-énoncées ;

» Le condamne en outre aux intérêts de » droit et aux dépens. »

Immédiatement après le prononcé de ce jugement, j'ai donné ma démission de président de la Société Nautique et je suis depuis resté étranger aux faits qui s'y sont passés.

Voilà comment j'ai abusé de la complaisance de la municipalité !

Que reste-t-il de vos allégations mensongères ?

Rien !

Encore un mot !

Vous avez dit textuellement devant plusieurs personnes, jeudi dernier :

« Je ne suis pas plus tenu de certifier que les » marchandises de M. Mauriceau sont de fabrication française, que je ne suis obligé de » répondre au CRÉDIT LYONNAIS qui me demande des renseignements sur la situation » de sa maison. »

Au fond, il m'est parfaitement indifférent que vous donniez ou ne donniez pas de renseignements sur le crédit de notre maison, qui, du reste, n'a pas besoin des attestations plus ou moins favorables de M. Vinsonneau, de M. Vinsonneau même maire de Saumur.

Mais il vous reste l'odieuse du procédé.

Vous avez divulgué une demande de renseignements qui n'a jamais pu vous être faite qu'à titre absolument confidentiel.

En tenant ce langage, M. Vinsonneau, pour satisfaire vos rancunes personnelles, dans l'intention sournoise, déloyale et malhonnête, de nuire à l'un de vos concitoyens, vous, MAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR, vous avez commis un acte réprouvé par la conscience publique.

Vous ne pouvez plus rester maire de Saumur, M. Vinsonneau !

Il serait par trop scandaleux de vous voir occuper, plus longtemps, des fonctions qui exigent une largeur de vues, une élévation de caractère, des qualités morales enfin dont vous êtes totalement dépourvu.

L. MAURICEAU.

Saumur, le 6 novembre.

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Echo Saumurois*.

Pour rendre hommage à la vérité, je crois de mon devoir, comme ancien président de la

Société nautique et actuellement président d'honneur de ladite Société, d'affirmer :

1° Que la dépense que l'on reproche à M. Mauriceau d'avoir faite a bien été engagée lorsque M. Vinsonneau était maire ; mais que ce n'est pas sous son administration, mais bien sous celle de M. Combiér que le paiement de la note du charpentier a été refusée ;

2° Que la responsabilité d'avoir dépassé le crédit accordé ne peut lui incomber, attendu qu'il n'était pas à Saumur quand la construction s'est effectuée ;

3° Qu'il n'a pas plus abusé de la complaisance de la municipalité que des deniers des contribuables.

Le profit qu'il en a retiré a été celui-ci : il a payé de sa poche les honoraires de l'avocat de la Société.

Veillez, Monsieur le Rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

ED. GRELLET.

MORT DE M. POITOU

M. Poitou, ancien adjoint au maire de Saumur, bienfaiteur de la Société de Secours Mutuels, a succombé hier à la suite d'une longue maladie qui ne donnait plus d'espoir depuis longtemps à sa famille et à ses nombreux amis.

M. Poitou était âgé de 74 ans.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui lundi, à 10 heures, au milieu d'un grand concours de ses concitoyens, dans l'église de Nantilly, d'où le corps a été transporté au cimetière de Saint-Hilaire-Saint-Florent, pour être inhumé dans un caveau de famille.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement de Saumur

L'an 1892, le samedi 22 octobre, à huit heures du soir, la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de l'arrondissement de Saumur s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Vinsonneau, vice-président ; Picherit, Mignon, Sabatier, Forge, Bourguignon, Achille Girard, secrétaire

M. Vinsonneau préside la séance et prie le Secrétaire de donner lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sauf une observation faite par M. Forge qui dit n'avoir pas partagé complètement l'avis de ses collègues dans la délibération de la dernière séance, concernant le mode de traction des tramways de Saumur. « Il ne me paraît pas » certain, dit M. Forge, que la traction électrique donnera des avantages réels et je » serve mon appréciation jusqu'à ce que des » expériences convaincantes aient été faites. »

Le Secrétaire est prié de consigner cette rectification au procès-verbal de la présente séance.

L'ordre du jour appelle l'attention de la Chambre :

1° Sur la question de la convention douanière projetée entre les gouvernements français et suisse.

M. le Vice-Président donne lecture des protestations qui ont été communiquées officiellement à la Chambre par le Syndicat cotonnier de l'Ouest et la Chambre de Commerce d'Amiens.

Le projet de convention douanière que le Gouvernement français doit proposer à l'approbation des Chambres accordée à la Suisse une réduction sensible sur les taxes du tarif minimum.

La Chambre Consultative constate que le Gouvernement possède, depuis quelques mois seulement, un tarif des douanes longuement étudié et élaboré par les Chambres. Ce tarif se compose de deux parties principales : la taxe maximum et la taxe minimum.

Le Gouvernement est chargé d'appliquer les nouveaux tarifs, suivant les relations économiques et politiques que possède la France avec les puissances étrangères ; mais la pensée du législateur a bien été de n'accorder aucune réduction sur la taxe du tarif minimum.

La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur émet, à l'unanimité, le vœu que le projet de convention avec la Suisse soit rejeté par les Chambres et que les nouveaux tarifs ne soient pas inférieurs au minimum de la taxe, pendant un temps assez long pour qu'il soit permis de juger le résultat obtenu, en toute connaissance de cause.

Copie de cette délibération devra être adressée sans retard à M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

(La Copie a été remise au Ministre, sous pli cacheté, le 30 octobre 1892.)

2° M. Vinsonneau constate que la Chambre Consultative ne peut rester indifférente aux protestations multiples que soulève l'insuffisance de la nouvelle gare des voyageurs (Compagnie Etat et Orléans) que l'on construit en ce moment à Saumur.

Il y a, en effet, urgence d'adresser à M. le Ministre des travaux publics l'avis de la Chambre Consultative, car la construction s'avance rapidement.

La Chambre, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité moins une voix (celle de M. Forge qui, seul de son avis, demande la démotivation complète des travaux en cours d'exécution et une nouvelle étude, ainsi qu'un plan nouveau, dans un terrain plus vaste), les résolutions suivantes :

Considérant que la construction de la nouvelle gare ne sera nullement en rapport avec

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

XXII

Dans la soirée de ce même jour, madame Granval, qui aurait voulu montrer son bonheur à la terre entière, avait témoigné le désir d'aller surprendre Suzanne à Enghien. Elle pensait aussi qu'il était de son devoir de prévenir madame d'Etoges, et quand elle eut acquis la certitude que ces deux visites pouvaient se faire dans l'espace de quelques heures, elle n'hésita plus à suivre son inspiration. Léonce aurait préféré ne pas accompagner sa mère, mais il avait appris à s'oublier, et quand elle lui proposa de venir avec elle, il ne manifesta pas même le plus léger mécontentement : si la baronne avait pu lire dans son cœur, elle eût été bien touchée.

Ainsi que Suzanne l'avait prévu un jour, lorsqu'elle souhaitait que sa protectrice ne découvrit le fond de l'âme d'Éléonore que lorsqu'elle serait heureuse par son fils, ma-

dame Granval était dans un ravissement qui ne lui avait pas permis de réfléchir sur l'indifférence avec laquelle M. Loubert avait reçu les témoignages si délicats du généreux dévouement de Léonce. Si elle s'était appesantie sur cette circonstance, elle aurait sans doute reconnu avec douleur qu'il y avait plus que de l'ingratitude dans la conduite de son frère ; mais le cœur de cette mère était si plein de joie qu'il ne pouvait donner place à aucune pensée étrangère à son bonheur.

Pendant le trajet de Paris à Enghien, elle ne fit donc aucune allusion à ce qui s'était passé quelques heures auparavant. Son fils était près d'elle ; elle pouvait communiquer avec cette intelligence si longtemps impénétrable, et faire vibrer les cordes de cette âme muette pendant tant d'années. Au lieu d'être obligée, comme autrefois, à peser ses moindres paroles, à affaiblir la portée de ses plus insignifiantes questions, elle osait maintenant s'abandonner à tout le charme d'une causerie dont l'intimité n'avait de bornes que celles de ses demandes, à la rapidité avec laquelle elle passait d'un sujet à un autre, on eût dit qu'elle voulait combler en une seule fois

le vide du passé ; et, en effet, au bout d'une heure et demie de conversation, elle avait le droit de se dire qu'il n'existait peut-être pas de mère qui connût aussi bien le cœur de son fils. Elle savait tout de Léonce, excepté ce qu'il ignorait encore lui-même, ou ce que l'ivresse de son bonheur l'empêchait de deviner.

Lorsqu'ils furent arrivés aux premières maisons d'Enghien, ils laissèrent leur voiture pour s'acheminer à pied jusqu'à l'habitation de mademoiselle de Royan. Madame Granval tenait à paraître à l'improviste en présence de sa jeune amie.

Comme dans tout ce qui lui arrivait depuis le commencement de cette heureuse journée, le succès dépassa son attente. Madame Reipach et Claire n'étaient pas encore revenues de la promenade, et le domestique qui apprenait cette circonstance ajoutait que mademoiselle d'Estouville devait être au salon.

La baronne se fit indiquer cette pièce, et demanda au domestique de ne pas l'annoncer. Celui-ci poussa une porte en étoffe qui roula sans bruit sur ses gonds, et madame Granval aperçut à quelques pas d'elle Suzanne, assise devant une table et occupée à dessiner. Elle

était tournée de manière à ne pas voir la personne qui arrivait, et le parquet du salon était recouvert d'un tapis.

Madame Granval fit signe à Léonce de rester immobile, et elle s'avança seule vers Suzanne, qui était tellement absorbée par son travail, qu'elle ne se douta de rien, jusqu'au moment où deux mains se posèrent sur ses yeux.

— Des mains tremblantes ! s'écria-t-elle ; c'est madame Granval !

Les mains lâchèrent prise, et un visage tendre et joyeux les remplaça.

— Vous m'attendiez donc, mon enfant ? demanda la baronne en serrant Suzanne dans ses bras.

— Non, madame, mais je pensais à vous, et je me disais que vous ne pouviez pas tarder à arriver à Paris.

En ce moment, Suzanne aperçut Léonce, toujours debout et immobile auprès de la porte, et un léger embarras se peignit sur sa physionomie, sans altérer toutefois le bonheur qu'elle exprimait.

— Vous pouvez vous approcher maintenant, mon ami, dit la baronne en souriant. Je suis reconnue.

Léonce s'avança, et Suzanne lui tendit la

l'importance de la ville qui, par son commerce et son École nationale de cavalerie, a certainement un des plus grands mouvements de voyageurs dans l'Ouest, même comparé à celui des gares les plus importantes de la région, demande :

1° L'adjonction d'un corps de bâtiment placé en équerre à l'extrémité ouest de la construction actuelle et faisant face à l'avenue de la gare, augmentant ainsi le plan accepté par les Compagnies, d'une vaste salle de deux cents mètres carrés environ, ce qui, sans rien changer au projet primitif, permettrait au public de circuler à l'aise pour prendre ses billets et procéder à l'enregistrement des bagages ;

2° Une vaste marquise couvrant les voies qui doivent servir aux trains de voyageurs, afin qu'ils puissent monter et descendre complètement à couvert, et que le trottoir extérieur soit également abrité par une marquise dite parapluie ;

3° Que le mur construit entre la route d'Angers et l'avenue actuelle de la nouvelle gare soit supprimé ; que ces deux voies nivelées n'en fassent plus qu'une, ce qui donnerait un large espace à la circulation. De plus, cette voie unique pourrait, avec deux vastes trottoirs plantés d'arbres, prendre l'aspect d'un large boulevard.

Enfin, la Chambre Consultative émet le vœu que M. le Ministre des travaux publics prenne en considération les demandes qu'elle lui adresse et en aide la prompte exécution, en les appuyant de sa haute protection.

Extrait de cette délibération devra être adressé à M. le Ministre des travaux publics sans aucun retard.

(Cet extrait a été adressé à M. le Ministre des travaux publics le 23 octobre 1892.)

3° M. le Vice-Président rappelle à la Chambre qu'à la fin de la présente année il y a lieu de procéder, suivant la loi, au renouvellement d'un tiers des membres de la Chambre Consultative ;

Qu'étant donnée l'époque prochaine de ces élections, il est nécessaire de voir, à cet effet, M. le Sous-Préfet et les membres qui, par leur abstention, semblent se désintéresser des travaux de cette institution, afin de dresser la liste des membres sortants ou démissionnaires ;

Enfin, qu'il est urgent de fixer à bref délai la liste des candidats à proposer.

La Chambre, après en avoir délibéré, charge son secrétaire de faire les démarches réclamées par la circonstance. La Chambre décide, en outre, qu'elle dressera, à sa prochaine réunion, une liste de noms représentant les diverses branches de l'industrie et du commerce qui ne figurent pas encore dans son assemblée.

4° Le Secrétaire communique à la Chambre une lettre de M. le Ministre des travaux publics

(en date du 15 octobre), qui répond à une dé-libération précédente, relative aux trois passages à niveau coupant la route départementale n° 50, entre Saumur et Brézé, dans un parcours de six kilomètres environ, interceptant ainsi fréquemment la circulation des voitures particulières.

M. le Ministre, après enquête, reconnaît que les réclamations de la Chambre Consultative, appuyées par une délibération du Conseil général de Maine-et-Loire, sont absolument fondées. Mais, il y a lieu d'espérer que cet état de choses sera notablement amélioré lorsque la double voie qui se construit en ce moment entre Saumur et Montreuil-Bellay sera mise en exploitation, car elle supprimera les retards des trains, jusqu'alors inévitables.

« Quant aux manœuvres de trains, ajoute la » réponse ministérielle, elles s'effectueront » toujours sur les trois passages, qui sont trop » peu éloignés des bâtiments des stations pour » pouvoir être laissés en dehors des aiguilles. » Mais, en vue d'empêcher leur obstruction » prolongée, l'administration des chemins de » fer de l'Etat vient de rappeler à ses agents les » règlements en vigueur, aux termes desquels » ces manœuvres ne doivent jamais durer » plus de dix minutes consécutives. »

M. le Ministre termine ainsi :
« J'estime, en conséquence, avec MM. les » Ingénieurs du contrôle, que les réclamations » du Conseil général de Maine-et-Loire et de la » Chambre Consultative des Arts et Manufac- » tures de Saumur ont reçu satisfaction dans » la mesure du possible.

» Recevez, etc...
» Pour M. le Ministre et par autorisation,
» Signé : Le Directeur des Chemins de fer,
» METZGER. »

La Chambre Consultative, après en avoir délibéré, déclare, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'attendre la mise en exploitation de la double voie, pour constater l'amélioration qu'espère la lettre de M. le Ministre, mais elle croit de son devoir de protester contre le maintien des manœuvres sur les passages mêmes, car il est à craindre que l'interception de la route n° 50 existera comme par le passé et restera une cause inévitable d'accidents et de nombreux retards.

L'ordre du jour est épuisé.
M. Vinsonneau, vice-président, lève la séance.

Le Secrétaire, A. GIRARD.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Le *Grand Mogol*, qu'on jouait hier soir à Angers, a obtenu un réel succès. La pièce est à point, et tous les rôles ont été très bien tenus. La mise en scène est superbe.

M^{me} Vallier, M. Dalbressaut et M. Jahn se sont surpassés.

Ce soir, nous entendrons sur notre scène

celle des anges ! vous, enfin, qui avez enseigné l'affection et la reconnaissance à son cœur envahi par l'égoïsme ! Vous avez fait tout cela, Suzanne... et Dieu est bien bon, car je n'en suis pas jalouse !

— Si cette croyance vous rend plus heureuse que vous ne le seriez sans elle, madame, gardez-la ; mais, en vérité, je ne saurais la partager. Le hasard m'a quelquefois servie... la pauvre orpheline n'a plus rien à envier à personne. (A suivre.)

Marché de Saumur du Samedi 5 Novembre

Fronient-commerce, Phectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 80	Veau	1 60
Métail	13 50	Mouton	2 40
Seigle	10 20	Porc	1 60
Orge	10 50	Poulets la couple	4 —
Avoine	9 —	Dindonneaux	12 —
Sarrasin	11 —	Canards	4 50
Haricots blancs	22 —	Oies	10 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 35
Noix	12 —	Foin, la charrette de	—
Châtaignes	11 —	780 kilog.	110 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	110 —
Son	14 —	Paille	47 —
Pommes de terre, la harrigue	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	49 50	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 31 66	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28 33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

les mêmes artistes dans le *Grand Mogol*. Nous espérons que la charmante opérette d'Andran obtiendra le même succès qu'à Angers.

Du reste, la pièce est montée supérieurement et agrémentée de deux ballets. C'est donc un spectacle à voir.

UNE FAMILLE EMPOISONNÉE PAR LES CHAMPIGNONS

Un malheur épouvantable vient de mettre en émoi la petite commune de Forges, canton de Doué.

Au village de Landes, une famille de cultivateurs, composée de cinq personnes, le père, la mère, le fils, un domestique et une bonne se sont empoisonnés mercredi soir en mangeant des champignons qui avaient été recueillis dans une sapinière.

Quelques heures après le repas du soir, tous ont été pris de vomissements. Des voisins ont couru en toute hâte chercher le médecin à Doué. Mais lorsque ce dernier arriva, le mari, M. Boutin, était déjà mort ; son corps est devenu tout noir.

La femme était à toute extrémité et vraisemblablement elle a dû succomber.

Quant aux trois autres malades, qui ont pu recevoir les soins des docteurs Milsonneau et Lionet, ils sont encore en grand danger.

La famille Boutin était fort estimée dans le pays.

POITIERS. — Les officiers russes en mission à Châtellerault assisteront à la messe qui sera célébrée, mercredi prochain, à la cathédrale, pour le repos de l'âme des combattants de la Vienne, tués en 1870-71, et au banquet qui réunira, le soir, les membres de l'association.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 5 novembre. — Marcel-Frédéric Guyon-neau, rue Daillé ; — Thérèse-Marthe-Marie Laplanche, rue du Puits-Neuf.

Le 6. — Alice-Clotilde Renaudineau, rue des Capucins.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Ernest-Léon-Isidore Mussard, facteur du télégraphe, à Saumur, et Eugénie Androuin, cultivatrice, à Mazé.

Amand-Marie Boquin, cimentier, à Saumur, et Mélanie Boucher, cultivatrice, à Candés.

Eugène Vincelot, cultivateur, à Cizay-la-Madeleine, et Renée-Marie-Céleste-Jeanne Ménard, domestique, à Saumur.

Dosité-François Percher, géomètre-expert (veuf), à Saumur, et Victorine-Joséphine Doizy (veuve), sans profession, à Saint-Martin-de-la-Place.

Henri-Jean Beaumont, boulanger, et Marie-Louise Jacquet, domestique, tous deux à Saumur.

Victor-Joseph Hénin, champagniseur, à Saint-Brice (Marne), et Julie Mureau, lingère, à Saumur.

René Fouquet, employé d'octroi, et Angèle-Marie Berthelot, femme de chambre, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 5 novembre. — Louise Boulay, veuve de Jean Mortreau, journalière, 75 ans, à l'Hospice ; — François Poitou, propriétaire, époux de Anné Bernard, 74 ans, rue de Bordeaux.

Le 6. — Julien-Armand Henry, mécanicien, époux de Blanche Violot, 40 ans, à l'Hôpital.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS AUX CHASSEURS

La Compagnie d'Orléans, en vue de simplifier l'enregistrement des chiens accompagnés et d'éviter une perte de temps aux personnes qui les accompagnent, fait délivrer des billets simples et d'aller et retour pour le transport des chiens. Ces billets sont délivrés aux guichets de distribution des billets de voyageurs.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

LUNDI 7 Novembre 1892

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE

LE GRAND MOGOL

Opéra-bouffe en 4 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Ed. Andran.

Au 2^e acte, *Pas des Bayadères*, dansé par M^{lles} Berthe Kleyer, Lucie Bracq, Hélo Rétoré, Cantrelle.

Au 3^e acte, *Grand Pas des Écharpes*, réglé par M^{lle} Rita Rivo, dansé par M^{lles} Rita Rivo, Angèle Morra et le corps de Ballet.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 6 novembre 1892.

Après une liquidation rendue plus laborieuse par le renchérissement de l'argent, le 3 0/0 s'est maintenu à 98.97. Le 4 1/2 ex-coupon de 1.12 cote 105.07.

La Rente Italienne est soutenue à 92.35 par la perspective d'élections générales favorables au gouvernement.

L'Extérieure est en nouvelle baisse à 62 3/8.

La Banque de France varie entre 4,010 et 3,980 fr. La tendance de cherté d'argent fait entrevoir une amélioration des bénéfices pendant le 3^e trimestre.

Le Crédit Foncier conserve le cours de 4,100 francs qui fait ressortir le taux de capitalisation de son revenu à 3.20 0/0.

La Banque de Paris semble, par l'amélioration des valeurs de son portefeuille, devoir donner un dividende supérieur à celui de 1891.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran se recommande à l'attention des capitalistes par son revenu de 15 fr. et par son remboursement à 500 francs. Cette ligne est assurée d'un trafic très important par les centres de production qu'elle relie au port de Beyrouth.

La Société Générale se maintient grâce aux demandes du comptant à 481.25.

Le renchérissement de l'argent procure au Crédit Lyonnais des facilités de placement de ses dépôts à un taux d'intérêt bien supérieur à celui qu'il sert ; aussi son action devra se rapprocher du cours de 800 fr.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem est loin d'être à son prix au cours de 400 fr., étant donné son revenu de 25 fr.

L'obligation de la compagnie Nationale d'Électricité regagne peu à peu son coupon de 7.50 détaché en octobre sur le cours de 250.

Les 41,362 obligations 4 0/0 qui seront offertes au public le 8 courant par la C^{ie} Générale du Gaz pour la France et l'étranger au prix de 490 fr. remboursables à 500 fr. en 50 ans, sont destinées à remplacer les obligations 5 0/0 de cette société. Les porteurs des obligations 5 0/0 seront admis à changer leur titres contre un nombre égal d'obligations nouvelles et recevront en outre une soulte de 9.35. La prospérité de la compagnie qui a distribué ces dernières années un dividende de 6 0/0 à ses actionnaires est une considération qui mérite d'attirer l'attention de l'épargne.

Les obligations Puerto-Santa-Maria dont les coupons se payent régulièrement en or et sans impôt, sont recherchées à 400 fr. Les actions de cette compagnie doivent jouir d'une faveur égale à cause de sa situation industrielle et financière prospère et des importantes subventions du gouvernement espagnol.

On annonce qu'un groupe important de capitalistes sérieux qui ont l'appui du Central Trust de New-York, fonde à Paris une banque, la Franco-Américaine, qui se propose de faire connaître à l'épargne française principalement les obligations de chemins de fer de l'Amérique du Nord, bien connus déjà par leur solidité et par leur bon rapport.

Les Chemins Economiques valent 430 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épurée, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

main avec la plus affectueuse dignité. L'embaras passager qu'elle avait éprouvé n'existait plus.

Madame Granval attira Suzanne vers une causeuse qui se trouvait à quelque distance, et quand elles y furent assises toutes deux, elle se mit à lui parler à voix basse de son bonheur.

— Si vous saviez, disait-elle, comme il est noble, généreux, délicat, vous vous étonneriez que je ne sois pas folle de joie de l'avoir retrouvé ainsi ! Concevez-vous ce que c'est qu'un être qui a conservé toutes les qualités aimables d'un enfant, et chez lequel on découvre tout à coup les hautes et solides vertus d'un homme ? Et, pour que rien ne manque à mon bonheur, Suzanne, la Providence qui l'a accompli a permis que vous en fussiez l'instrument.

— Moi, madame ! dit Suzanne en rougis-

sant. — Oui, vous, adorable enfant ! vous qui, la première, avez remué son âme par l'exemple de vos douces et communicatives vertus ! vous, qui avez supporté ses rudesses sans vous plaindre et cependant sans faiblir ! vous, qui l'avez ému par votre voix aussi pure que

Etude de M^e DEGREZ, notaire à
Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saint-Clément-des-Levés,
route de la Gare.

Comprenant : chambres au rez-
de-chaussée et au premier étage,
grenier; servitudes et dépendances,
jardin, cour, verger; le tout ren-
fermé de murs, avec grille d'entrée,
d'un seul ensemble, contenant 61
ares 40 centiares.

Récemment habitée par M. et
M^{me} MESSAND.

Pour tous renseignements et
traiter, s'adresser au notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

MAISON

Rue Verte, 4,

Nouvellement restaurée, avec Remise
et Écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, cou-
vreur. (700)

ON DEMANDE des Oanrières
Mécaniciennes pour Lin-
gerie Militaire,

Maison BOURGUIGNON, rue
Etienne-Bougouin, près la rue Gam-
betta, Saumur.

AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES

Tenu par M^{me} ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arbruité

Contenant 500 mètres carrés
environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journa!

LA
Régisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Faiblesses d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,

Trois chambres au premier,
cuisine et décharge; une cave,
deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-
JOSEPH.

Leçons de Piano

M^{lle} BAUMANN, professeur de
piano de 1^{re} classe, diplômée, de-
mande des élèves.

Rue Saint-Jean, n° 32, au fond
de la cour.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de
Peinture, a l'honneur de prévenir
sa clientèle que depuis le 23 Sep-
tembre les commandes sont re-
çues rue de la Porte Neuve, n° 7.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITRE

4 Volumes et un supplément
reliés

S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE :

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Epicierie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicierie Centrale s'occupe exclusivement
de la vente directe aux consommateurs de
SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMEN-
TAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout
ABSOLUMENT NATURELS. En un
mot, établir la vérité dans le commerce des
denrées alimentaires, voilà ce que la maison
ANDRIEUX met en pratique et lui vaut
tout son succès, ce qui lui permet de ven-
dre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que
n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une
maison dont la vente est très importante
est souvent mieux placée que tout autre
par suite de l'importance de ses achats et
peut, pour cette raison, donner des mar-
chandises toujours fraîches aux meilleures
conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicierie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la
clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE

de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Grande Epicierie Parisienne

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler

Vendre bon

AVANT TOUT

IMBERT Fils

Joindre la qualité

AU

Bon marché

BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.

Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.

Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan,
Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

SAISON D'HIVER

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure